
Estonie : les quotas d'immigration bientôt atteints

Description

Par Céline Bayou (sources : *Postimees*, *ERR*, *ministère estonien de l'Intérieur*)

Chaque année depuis 1990, un quota de travailleurs migrants qui permet de réguler la délivrance de permis de résidence temporaires pour les entreprises et les salariés de pays tiers est fixé par les autorités estoniennes. Les réfugiés ne sont pas inclus dans ce quota. Cette année comme en 2016, il a été fixé à 1.317 personnes. D'ores et déjà, 893 permis de résidence ont été accordés et 320 sont en cours de traitement. Les autorités estiment donc que le quota sera atteint d'ici une dizaine de jours, suggérant qu'aucune demande supplémentaire ne sera acceptée. En 2016, le quota n'avait été atteint qu'en décembre.

Les professions les plus représentées parmi ces immigrants sont les ouvriers qualifiés, employés dans l'industrie ou le bâtiment, et les couturiers.

Le ministère estonien de l'Intérieur a présenté au gouvernement une étude visant à revoir les règles, jugées obsolètes, fixant ces quotas et régissant l'entrée sur le territoire estonien. Un groupe de travail devrait être créé afin de mettre en adéquation les besoins du marché du travail et les autorisations délivrées. Le ministre de l'Intérieur, Andres Anvelt (Parti social-démocrate), appelle à plus de flexibilité.

Conformément aux règles actuelles, des spécialistes étrangers peuvent obtenir des contrats de travail pour des périodes courtes (jusqu'à neuf mois sur une période d'un an) et se passer ainsi de l'obtention du permis de résidence.

Les quotas d'immigration, eux, portent sur les permis de résidence délivrés pour travailler. Ils concernent 0,1% de la population du pays et ne portent pas sur l'immigration familiale ou pour études, pas plus que si la personne crée une start-up ou trouve un emploi dans les nouvelles technologies, voire procède à un investissement majeur. Ils ne touchent pas non plus les citoyens de l'UE, des États-Unis et du Japon, et les membres de leur famille. Ceux-là continueront donc à pouvoir s'installer en Estonie même après l'extinction du quota. Chaque année, plus de 6.500 étrangers viennent s'installer en Estonie, dont la moitié sont des ressortissants de l'UE ou des citoyens suisses.

Du fait de ces tensions sur le marché estonien du travail, une tendance se développe, qui amène les entreprises à ne pas payer le salaire requis aux salariés étrangers. Officiellement, un étranger employé pour une courte période doit être payé au moins au salaire moyen (autour de 1.100 euros par mois). Or il n'est pas rare de trouver des ressortissants ukrainiens, moldaves et biélorusses qui acceptent des salaires de 300 à 700 euros. Souvent, ils sont officiellement salariés dans un pays voisin de l'UE, par exemple en Pologne, et envoyés travailler en Estonie comme travailleurs détachés.

date créée

10/06/2017

Champs de Méta